

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 15 (1927)

**Heft:** 251

**Artikel:** Correspondance

**Autor:** Bailly, Alice

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-259078>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

sont encore prévues. Naturellement, notre activité s'intensifiera et s'orientera suivant la tournure que prendront les débats au Grand Conseil, débats que nous attendons toujours, et qui, certainement renvoyés, mettent notre patience à une rude épreuve! Nous ne manquerons pas de les relater aux lecteurs du *Mouvement* quand ils auront enfin lieu.

Que pouvons-nous attendre du résultat de cette votation? M. Oeri, qui a fait à notre Assemblée générale une conférence sur la procédure passablement compliquée que doit suivre dans notre canton une initiative populaire, ne nous a pas donné beaucoup d'espoirs. Il est certain que, du moment qu'il s'agit d'une modification à la Constitution cantonale bâloise, il y aura lieu de secouer bien des verrous avant que la porte s'ouvre définitivement! et que nous devons compter en tout cas sur deux votations populaires, ceci en supposant que la première donne un résultat favorable — ce qui diminue encore les faibles chances de succès que nous avons. Mais, après avoir entendu, au cours de cette même Assemblée, M<sup>lle</sup> Strub, d'Interlaken, nous parler, répétant la causerie qu'elle avait faite à la réunion des Présidentes de Sections, des méthodes de propagande suffragiste à l'étranger; en réalisant la somme de travail et de dévouement que savent apporter au succès de notre cause les femmes d'autres pays, nous avons été saisies d'un nouveau courage et d'une nouvelle ardeur. Courage, joie au travail et solidarité: voilà ce dont notre vaillante petite troupe a besoin pour éveiller l'intérêt de beaucoup d'indifférents, et c'est ce que nous a donné cette première réunion de notre Association en cette année 1927, qui sera si importante pour notre cause.

E. V.-A.

### CORRESPONDANCE

*Une de nos abonnées nous écrit:*

Le *Daily Chronicle* du 5 juillet 1926 signalait l'effarante trouvaille que voici:

« Les divorcées mises au ban. » — La femme divorcée, coupable ou non, est exclue de par les règlements de l'Union des Mères de la paroisse de Saint-Paul, Kingston (Londres). »

On pourrait s'attendre à ce que la très chrétienne Union des Mères de Saint-Paul, à l'exemple du Christ, tende une main pitoyable à la pauvre pécheresse et lui aide à se relever. Qu'elle exclue la coupable de son giron, cette Union très chrétienne, on peut encore le comprendre; mais, qu'avec une dureté implacable, elle englobe dans son ostracisme celle qui n'est pas coupable et qui presque toujours a le plus grand besoin d'appui moral, voilà qui est stupéfiant! — Comment concilier une pareille attitude avec le devoir primordial du disciple du Christ? Certes, nous ne prétendons pas que toutes les divorcées soient dignes de pitié et que la sympathie n'ait pas lieu d'aller parfois tout entière à leurs conjoints; cepen-

fonctions de conseillère municipale, renoncer à tout rêve de coopération politique. Elle avait usé ses dernières énergies à prodiguer son aide pendant l'hiver de 1923 à 1924, le plus difficile pour son pays, visitant elle-même les pauvres honteux, si nombreux à cette époque, assistant des mourants, facilitant la vente de tout leur superflu à ceux qui n'avaient plus d'autres ressources, et cela sans jamais négliger les devoirs de son emploi. Son intérieur restait toujours hospitalier, et elle y remplissait avec la même bonne grâce son rôle de maîtresse de maison accueillante.

Ses deux dernières années furent celles du détachement graduel. Au milieu de grandes souffrances, sa tendresse de cœur, sa sérénité, sa gaieté même, restaient inchangées. Ses préoccupations se tournaient de plus en plus vers l'au-delà et une spiritualité croissante, alimentée par un profond sentiment religieux, éclairait son beau visage. Vers la fin, la douleur s'apaisa et ce cœur, qui avait vibré d'amour pour toutes les tristesses humaines, cessa de battre.

Celles qui ont travaillé et lutté avec elle, et qu'elle a encouragées jusqu'au bout par son affection et son exemple, ne se résignent que difficilement au vide qu'elle a laissé au milieu d'elles.

C. HALTENHOFF.

dant, elles sont certainement, dans le plus grand nombre des cas, dignes de cette sympathie.

Même dans les ménages les mieux assortis, les plus unis, la catastrophe peut arriver en plein midi de la vie, précisément parce que le mari, vers la cinquantaine, ou plus tard, traverse quelquefois une crise, que le profond psychologue qu'est Bourget a si bien décrite dans l'un de ses romans, *Le démon de midi*. L'homme découvre alors, dans la vie à deux, quelque défaut organique qui, pendant vingt ou trente ans, avait passé inaperçu et qui tout à coup rend la vie en commun impossible. Et voilà le prétexte tout trouvé pour rompre le lien conjugal, de douces habitudes, et recommencer un second printemps aux côtés d'une femme de vingt ou trente ans plus jeune. Et l'épouse répudiée, qui a donné sa jeunesse, sa beauté, son dévouement, et peut-être son impérissable amour, recommence-t-elle aussi une nouvelle vie, elle?

La très chrétienne Union des Mères de Saint-Paul songe-t-elle aux luttes, aux angoisses, aux mauvais traitements, parfois physiques, toujours moraux, qui ont précédé le dénouement fatal? Comprend-elle que, dans la vie d'une épouse abandonnée, arrive un moment où, malgré sa patience, sa douceur, son long support, malgré un amour à toute épreuve et un espoir invincible et lointain, sa propre dignité l'oblige à rendre la liberté à l'époux infidèle, même si elle est persuadée que cette liberté le conduira à sa ruine?

Si l'épouse a encore des enfants à élever, si les moyens financiers sont précaires, n'aurait-elle pas un urgent besoin de l'appui de ses sœurs plus favorisées? Si elle est sans enfants, partant bien plus isolée encore, désarmée, sans tâche immédiate, ne serait-il pas chrétien tout simplement de l'entourer d'affection, de sollicitude, d'une tendre pitié, de ranimer son courage et de lui aider à se refaire une vie pour laquelle elle n'a peut-être pas été préparée?

Oui, disons-le franchement: même parmi les femmes, même parmi les femmes qui sont à l'avant-garde de l'émancipation féminine, il en est encore pour qui la femme divorcée — quelle que soit son innocence, sa pureté, ses angoisses ou ses larmes, porte sur son front un stigmate déshonorant!

Il serait temps qu'il en fût autrement.

UNE DIVORCÉE.

\* \* \*

N. D. L. R. — A la suite de l'article *Silhouette de femme*, paru dans notre numéro du 17 décembre, sous la signature de notre collaboratrice, M<sup>lle</sup> S. Bonard, nous avons reçu de M<sup>lle</sup> Alice Bailly la lettre suivante:

Lausanne, le 15 janvier 1927.

Madame,

Je prends la liberté de vous envoyer ci-joint la copie de la lettre que j'adresse à M<sup>lle</sup> Bonnard, une de vos collaboratrices, au sujet de son article paru dans votre journal, sans que j'en aie eu connaissance, et avec lequel je ne puis être d'accord.

Je vous serai infiniment reconnaissante de bien vouloir insérer ma réponse dans votre bulletin. Connaissant votre grand esprit de solidarité, j'espère que vous ne verrez aucune objection à me donner satisfaction.

Veuillez agréer, etc.

ALICE BAILLY.

Copie de la lettre à M<sup>lle</sup> Bonard.

Lausanne, ce 15 janvier 1927.

Chère Mademoiselle,

Je reçois d'une façon bien inattendue une coupure de l'*Argus de la Presse*, qui m'étonne quelque peu: « *Silhouette de femme* », signée de vous.

Ces lignes me présentent à vos lectrices d'une façon si inexacte que je vous prierai de leur dire maintenant — puisqu'il vous a plu de leur parler de moi — combien je les trouve erronées, et par conséquent inutiles.

Je ne doute pas un instant que vous ayez cru bien faire, mais vous voudrez bien admettre que les petits faits que vous relatez ne peuvent tenir lieu de documentation sur l'activité d'un peintre connu chez lui comme à l'étranger.

Quant à mes tableaux-laine, dont plusieurs sont représentés, au même titre que mes autres tableaux-huile, dans plusieurs Musées des Beaux-Arts, ils ne sont pas, que je sache, — par ce fait même — sujet à mécontentement de ma part.

Seules quelques lignes comme les vôtres le seraient peut-être, parce qu'elles dénaturent tout à fait mon attitude dans la vie des arts, chez nous et ailleurs.

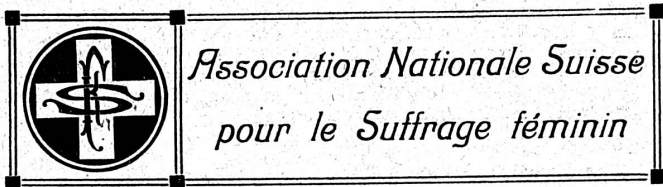


Me pardonnerez-vous de vous l'avoir fait remarquer? Dans ce cas, je vous serai reconnaissante de publier ma réponse dans votre bulletin.

Veuillez croire, chère Mademoiselle, à toute mon amitié.

ALICE BAILLY.

M<sup>lle</sup> Bonard nous ayant déclaré qu'elle n'avait aucune objection à la publication de cette lettre, nous donnons ainsi bien volontiers satisfaction à M<sup>lle</sup> Bailly, et déclarons cette discussion close dans nos colonnes. (Réd.)



#### Réunion du Comité Central.

Le Comité Central de l'A.S.S.F. a tenu sa première séance de l'année, à Berne, le 23 janvier, avec un ordre du jour très chargé par l'examen de nombreuses questions. C'est à la propagande — propagande dans les cantons où il n'existe pas encore de Sections, propagande par la presse, par des publications, voire même par des petits objets, propagande par les relations entre Sections, etc. — qu'a été consacrée la majeure partie des débats; et le C. C. a pris acte avec satisfaction du résultat encourageant des conférences de M<sup>me</sup> Gillibert-Randin dans le Valais, comme des efforts de M<sup>lle</sup> Keyser, avocate à Soleure, pour organiser une Section suffragiste dans ce dernier canton. Il a été également mis au courant de l'envoi régulier, tous les 15 jours, alternativement en français et en allemand, d'un bulletin de presse féministe à de nombreux journaux suisses, hebdomadaires aussi bien que quotidiens, envoi qui semble donner des résultats encourageants, bien que le contrôle des nouvelles parues soit difficile à opérer: tous les suffragistes sont sollicités de collaborer à ce contrôle, en envoyant au Secrétariat central, Bonstettenstrasse, 16, Berne, les coupures de nouvelles féministes signées S. F. et paraissant dans la presse qu'ils lisent habituellement. (Il est vrai que parfois des rédactions suppriment cette signature en publiant ces nouvelles.) — Une sous-Commission spéciale a été nommée pour étudier le plan d'une brochure utile à la propagande que le C. C. a décidé d'éditer sans tarder, et une autre Commission pour établir la façon dont exposera l'A.S.S.F. à la « Saffa », la participation à cette grande manifestation féminine devant être aussi pour nos idées une excellente occasion de propagande. En outre, un crédit a été voté à la Commission des Cours de vacances, avec demande à cette dernière d'étudier la possibilité d'organiser un Cours de vacances en automne dans le Tessin. — Les affaires internationales ont également occupé le C. C., qui a décidé à ce sujet un certain nombre de démarches, et ratifié les nominations dans les Commissions de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes de M<sup>mes</sup> Leuch (Commission de la nationalité de la femme mariée), et Hänni, avocate (Commission pour l'égalité civile entre hommes et femmes), et de M<sup>lles</sup> Bünzli (Commission d'égalité de la morale), G. Gerhard (Commission des Allocations familiales), Grütter (Commission d'action pour la paix et la S. d. N.), et Gourd (Commission des femmes agentes de police). — Enfin, la date de l'Assemblée générale de 1927 a été fixée au samedi 4 et au dimanche 5 juin (samedi et dimanche de Pentecôte), la réunion de cette Assemblée générale devant coïncider avec la célébration du vingtième anniversaire de la fondation de l'Association vaudoise pour le S. F. E. GD.



Bâle, janvier 1927.

MESDAMES ET CHÈRES ALLIÉES,

C'est avec plaisir que nous vous annonçons l'affiliation à l'Alliance de quatre nouvelles Sociétés:

Zürcher Frauenverein für alkoholfreie Wirtschaften. Présidente: Fr<sup>lle</sup> Hirzel.

Groupe neuchâtelois du Lyceum de Suisse. Présid.: M<sup>me</sup> Gagnebin.

Dorcas Verein, Zürich. Présidente: M<sup>me</sup> Ziegler-Wegmann.

Lyceum de Suisse, section de Zürich. Présidente: M<sup>me</sup> Sprecher-Robert.

A toutes une cordiale bienvenue. Par contre, nous enregistrons avec regret la démission non motivée de la Société *Le Lierre*, de la Chaux-de-Fonds.

Vous avez reçu, malheureusement un peu tard, notre rapport annuel. On peut s'en procurer d'autres exemplaires auprès de la Secrétaire de l'Alliance, Burgunderstrasse, 18, Bâle (1 franc l'exem-

plaire). Nous vous prions instamment de faire circuler ce rapport, au moins parmi les membres des Comités de vos Sociétés.

Le travail de M<sup>lle</sup> Gerhard sur les allocations familiales a paru dans le *Schweizer Frauenblatt*. On peut également l'obtenir auprès de la Secrétaire de l'Alliance, pour 30 centimes.

Nous avons nommé, pour faire partie de la Commission des Allocations familiales, M<sup>me</sup> Mettler, représentante de notre Comité. M<sup>me</sup> de Montet et M<sup>lle</sup> Fierz; l'Association pour le Suffrage féminin a, de son côté, désigné M<sup>lle</sup> Gerhard et MM. Schürch et Veillard.

Pour étudier de quelle manière l'activité de l'Alliance sera représentée à la « Saffa », nous avons nommé une petite Commission, composée de M<sup>mes</sup> Leuch (Lausanne), Buxtorf (Bâle) et Che-nevard (Genève).

Mais c'est avant tout du Conseil International des Femmes que notre circulaire d'aujourd'hui doit vous entretenir. Comme nous vous l'avons déjà communiqué lors de notre Assemblée générale, le Comité exécutif du C. I. F. tiendra ses séances à Genève, du 7 au 17 juin prochain. Notre circulaire d'avril vous en donnera le programme détaillé. Les séances des Commissions et du Comité ne sont pas publiques, mais la Présidente autorise les membres de notre Alliance à y participer; celles qui le désirent doivent s'annoncer à M<sup>lle</sup> Zellweger, qui leur fournira un laissez-passer. En dehors des séances, il est prévu quelques conférences publiques. La carte de participation coûte 6 francs.

Cette réunion du C. I. F. dans notre pays entraîne naturellement des frais considérables, et nous prions celles de nos Sociétés qui sont en état de le faire de nous aider par un don extraordinaire. Une Société nous a déjà envoyé amicalement 50 francs. Puisse son exemple être suivi par beaucoup d'autres.

Pour venir en aide aux finances du C. I. F., la secrétaire-correspondante, M<sup>lle</sup> van Eeghen a décidé d'organiser en mai, à La Haye, un bazar international. Elle a gagné à ce projet les représentants diplomatiques des différents Etats. M<sup>me</sup> Max Huber a l'obligeance d'organiser un stand suisse, si notre Alliance la seconde. Nous aimerions prier nos Sociétés d'y contribuer et de nous envoyer leurs dons. Il s'agit de spécialités suisses, comme des « leckerlis » de Bâle, de Berne, de Zurich et d'Appenzell, ou d'autres spécialités de nos divers cantons (chocolat, rubans, broderies, etc.). Si chaque Société nous envoyait seulement un don, cela en ferait 150, et nous pourrions envoyer en Hollande une caisse imposante. Les Suissesses de La Haye seraient reconnaissantes à qui pourrait prêter un costume suisse. Si nous recevons un grand nombre de dons, ce sera la meilleure réclame pour la Suisse au point de vue économique.

Veuillez communiquer la chose aux membres de votre Société, et les inviter à faire à ce bazar un petit don. Nous ne devons pas faire faux-bond à notre concitoyenne, M<sup>me</sup> Huber. Les dons doivent parvenir le 15 février au plus tard à la Présidente de l'Alliance (Angensteinerstrasse, 16, Bâle), qui les fera parvenir à destination. Avec nos cordiales salutations.

La Secrétaire:

E. LOTZ-RÖGNON.

La Présidente:

ELISABETH ZELLWEGER.

## Carnet de la Quinzaine

### Vendredi 28 janvier:

GENÈVE: Salle Centrale, 20 h. 30: *Le divorce, la famille et la Société*, conférences publiques et gratuites organisées par le Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale. III<sup>e</sup> conférence sous la présidence de M. Ed. Chapuisat, député, directeur du *Journal de Genève*: *Le divorce: ses conséquences*, par M. N. Schreiber-Favre, avocate, et M. Ed. Laravoire, directeur d'école.

### Samedi 29 janvier:

NEUCHÂTEL: Aula de l'Université, matin, après-midi et soir: Première journée éducative de Neuchâtel: *La préparation maternelle et sociale des jeunes filles*, par M<sup>mes</sup> Pieczynska et Golay-Oltramaré, M<sup>lles</sup> M. Evard, M. Audemars, L. Giroud et Eugénie Dutoit. (Voir pour plus de détails notre précédent numéro.)

LAUSANNE: Foyer féminin, 26, rue de Bourg, 5 h.: *Réunion de la Commission cantonale vaudoise de la « Saffa »*.

### Dimanche 30 janvier:

GENÈVE: Salle de la Réformation, 20 h. 30: *Le divorce, la famille et la société*. IV<sup>me</sup> conférence, publique et gratuite, sous la présidence de M. le conseiller d'Etat A. Oltramare, président du Département de l'Instruction publique: *Le divorce et la famille*, par M. E. Pouréy, secrétaire général de la Ligue française pour le relèvement de la moralité publique.

### Lundi 31 janvier:

RECONVILLIER: Cartel romand H.S.M.: Séance pour jeunes gens: *Amour et mariage*, conférence par M. E. Pouréy.

### Mardi 1<sup>er</sup> février:

GENÈVE: Lycéum-Club, 6, rue Töpffer, 17 h.: *L'expérience spirituelle: Le Père Gratry, Tolstoï, Ruskin, Emerson*. Cours